

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 238

23 février 2007

SOMMAIRE

Alento S.à r.l.	11410	Linea Executive S.A.	11418
alter finance sàrl	11407	Luxembourgeoise de Construction Immo- bilière S.A.	11390
Bauer S.à r.l.	11403	Luxfin Capital S.A.	11420
Bizzlinx S.A.	11415	Lux-Jardins S.à r.l.	11403
Brahms Chemical Intermediate S.A.	11423	Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.	11391
B-Trident Dresden S.à r.l.	11424	Morph4 S.à r.l.	11403
Callatay et Wouters, Association d'Ingé- nieurs-Conseils S.A.	11410	NAL Investment S.à r.l.	11390
CA.P.EQ. Natexis S.A.	11416	Natumed Vertriebs Gmbh	11406
C-Bruhl Leipzig S.à r.l.	11423	Nedafolo S.A.	11408
CMS Generation Luxembourg S.à r.l.	11422	Newcontainer Management Services S.à r.l.	11378
Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H.	11416	Nomac S.A.	11421
Counoise Immobilière S.A.	11417	Nouveau Comptoir de l'Optique S.A.	11405
Cremona Real Estate S.A.	11408	Polygone	11408
Dawn Finance Holding S.A.	11418	Posada S.A.	11399
Déchetsgestion S.à r.l.	11398	Praibon S.A.	11424
Dyatex S.A.	11421	Property Gelsenkirchen S.à r.l.	11420
Eagle 2000 S.A.	11405	Property Langenfeld S.à r.l.	11406
Fincor International Holding S.A.	11419	Property Weinheim S.à r.l.	11404
Forum Nord Sud S.à r.l.	11413	Property Würzburg S.à r.l.	11406
Four Seas S.A.	11415	Pro.Tecno S.A.	11422
Galatee S.A.	11399	Proud to Serve Holding S.A.	11412
Grosbour S.à r.l.	11415	Ratbou S.A.	11409
HA Holdings Luxembourg S.à r.l.	11424	Ristretto Holdings SCA	11417
Hidega S.A.	11415	SES	11383
Hifitel	11410	SES Global	11383
Import Lux Burnonville S.à r.l.	11414	Socoagri	11402
Intelligent Technologies S.A.	11416	Sonae Sierra Brazil B.V.	11419
JER Baywatch GP-B S.à r.l.	11424	T-Biz S.à r.l.	11403
JER Baywatch GP-C S.à r.l.	11423	TBU-7 S.A.	11423
Kokkel Trading & Finance S.à r.l.	11414	Three St. Clements	11424
Kokkel Trading & Finance S.à r.l.	11414	Thumb	11399
Lasting S.A.	11413	T.R.B. International S.A.	11382
Lemanik Sicav	11423	TS Kemble S.à r.l.	11404
Lemanik Sicav	11407	Waterland Lux II S.à r.l.	11407
Levita S.A.	11413		

Newcontainer Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.765.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered seat at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

hereby represented by Eric Delloye, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on December 12, 2006.

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to be a maritime manager («dirigeant d'entreprise maritime» - within the meaning of article 132 of the law of December 9, 1990 to establish a Luxembourg maritime register) in Luxembourg companies which qualify as «maritime enterprise» (within the meaning of article 129 of the law of December 9, 1990 to establish a Luxembourg maritime register) and which engage in the financing, leasing or remarketing of sea going vessels, and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve the above purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of NEWCONTAINER MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at eighteen thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 18,750.-) represented by seventy-five (75) shares with a par value of two hundred fifty US Dollars (USD 250.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decision of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- seventy-five (75) shares by ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A., aforementioned.

The seventy-five (75) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand seven hundred fifty US Dollars (USD 18,750.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. the following persons are appointed as managers for an indefinite period of time, and the Board of Managers of the Company shall consist of these persons:
 - Mr. Hans-Peter Hoffmann, banker, born on November 12, 1953 at Dusseldorf, residing professionally at Martensdamm 6, 24103 Kiel, Germany;
 - Mr. Henry Kong Tsun Wong, manager, born on October 5, 1950 at Hong Kong, domiciled at City Tower, 40 Basinghall Street, London, EC2V 5DE, United Kingdom;
 - Mr. Louis Wai Shee Auyeung, financial director, born on December 7, 1950 at Hong Kong, domiciled at 33/F., Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong; and
 - Mr. Charles Meyer, accountant, born on April 19, 1969 at Luxembourg, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Eric Delloye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2006.

Ladite procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'assumer la fonction de dirigeant maritime (dans le sens de l'article 132 de la loi du 9 décembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois) dans de sociétés luxembourgeoises qui qualifient comme «entreprise maritime» (dans le sens de l'article 129 de la loi du 9 décembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois) et qui s'engager dans le financement, le leasing et le «re-marketing» de navires, et d'entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre l'objet susmentionné.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NEWCONTAINER MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante US Dollars (USD 18.750,-), représenté par soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (USD 250,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son(leur) mandat, les limites de ses(leurs) obligations et pouvoirs et le procédure de la gérance.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suite:

- soixante-quinze (75) parts sociales par ORIENT OVERSEAS CONTAINER LINE (LUXEMBOURG) S.A., susmentionnée.

Les soixante-quinze (75) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de dix-huit mille sept cent cinquante US Dollars (USD 18.750,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. Sont nommés gérants de la société pour une période indéterminée, et le conseil de gérance consistera alors de:

- Monsieur Hans-Peter Hoffmann, banquier, né le 12 novembre 1953 à Dusseldorf, demeurant professionnellement à Martensdamm 6, 24103 Kiel, Allemagne;

- Monsieur Henry Kong Tsun Wong, directeur, né le 5 octobre 1950 à Hong Kong, demeurant à City Tower, 40 Basinghall Street, London, EC2V 5DE, Royaume Uni;

- Monsieur Louis Wai Shee Auyeung, directeur financier, né le 7 décembre 1950 à Hong Kong, demeurant à 33/F, Harbour Centre, 25 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong;

- Monsieur Charles Meyer, comptable, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Delloye, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 84, case 3. — Reçu 141,57 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007008767/202/258.

(060142982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

T.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 26.186.

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 14 novembre 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 22, rue Philippe II à Luxembourg L-2340 au 1A, rue du Fort Bourbon à Luxembourg L-1249 à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont donnés à Johanna Fischmann afin de signer tous extraits, réquisition et/ou demande et plus généralement d'accomplir l'ensemble des formalités et notifications liées au changement d'adresse.

Certifié conforme à l'original

R. P. Pels / J. Fischmann

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007008367/6045/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07376. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

SES, Société Anonyme,

(anc. SES Global).

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.267.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES GLOBAL (ci-après «la Société»), ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mars 2006.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur René Steichen, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Diekirch qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Margue, Vice-Président, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), demeurant à Contern.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Oliver Huth, Legal Counsel (SES GLOBAL), demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Alex Revelant, Chef Adjoint du Service Securities (BCEE), demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter: I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour.
2. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs.
3. Modification des statuts
 - a) Modification de la dénomination de la société (article 1^{er}).
 - b) Annulation d'actions propres par réduction de capital (article 4).
 - c) Suppression de toute référence aux actions ordinaires et aux actions privilégiées C dans les statuts (articles 4, 5, 7, 9, 32 et 33).
 - d) Mise en conformité des statuts avec la loi du 25 août 2006 (articles 11, 13 et 20).
4. Résolution permettant à la Société l'acquisition de ses propres FDRs et / ou actions A, B et C.
5. Divers.
 - II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau.
 - III. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 23 novembre 2006.
 - IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 687.312.936 actions représentant l'intégralité du capital social, 322.541.413 actions de la catégorie A, 229.104.312 actions de la catégorie B et 98.653.542 actions de la catégorie C, soit plus de la moitié des actions des catégories A et C ensemble et plus de la moitié des actions de la catégorie B, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.
 - V. Qu'en conséquence, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder avec effet immédiat au changement de la dénomination de la Société en SES et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Siège social. (paragraphe 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SES (ci-après la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler vingt-cinq millions deux mille cent cinquante-six (25.002.156) actions propres détenues par la Société, sans désignation de valeur nominale, se composant de seize millions six cent soixante-huit mille cent quatre (16.668.104) actions de la catégorie A et huit millions trois cent trente-quatre mille cinquante-deux (8.334.052) actions de la catégorie B, et de réduire en conséquence le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent cinquante-neuf millions cent quarante-et-un mille cent soixante-dix euros (EUR 859.141.170,-) à huit cent vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 827.888.475,-) et de réduire la prime d'émission à concurrence de deux cent un millions huit cent soixante-treize mille soixante-quatorze euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 201.873.074,87).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Comité Exécutif, en vue d'assurer l'exécution de la présente résolution.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède et à la conversion automatique de toutes les actions privilégiées de catégorie C en actions ordinaires, conformément à l'article 7 paragraphe 5 des statuts de la Société en date du 27 mars 2006, l'assemblée générale décide de supprimer toute référence aux actions ordinaires C et aux actions privilégiées C dans les statuts et de modifier la teneur des articles 4, 5, 7, 9, 32 et 33.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** La Société a un capital souscrit de huit cent vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 827.888.475,-) représenté par six cent soixante-deux millions trois cent dix mille sept cent quatre-vingt (662.310.780) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital est divisé en un maximum de quatre cent quarante-et-un millions cinq cent quarante mille cinq cent vingt (441.540.520) actions de la catégorie A («Actions A»), un maximum de deux cent vingt millions sept cent soixante-dix mille deux cent soixante (220.770.260) actions de la catégorie B («Actions B») et un maximum de cent trois millions cent quarante neuf mille neuf cents (103.149.900) actions de la catégorie C («Actions C»).

Les actions des catégories A, B et C constituent des catégories différentes d'actions mais prenant rang pari passu sauf dans les cas spécifiquement indiqués ci-après.

A chaque scission d'actions, distribution d'actions, opération de recapitalisation, subdivision, reclassification, combinaison ou échange d'actions, émission de droits ou de warrants pour l'acquisition d'actions de la Société ou toute autre opération similaire influant sur le nombre d'actions d'une catégorie, la même scission d'actions, distribution d'actions, recapitalisation, subdivision, reclassification, combinaison ou échange d'actions, émission de droits ou de warrants pour l'acquisition d'actions de la Société ou une opération identique devra avoir lieu pour les autres catégories d'actions.»

L'assemblée générale décide de supprimer le dixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société et de modifier le neuvième paragraphe comme suit:

« **Art. 5. Forme des Actions - Restrictions à la propriété des Actions - Transfert des Actions (paragraphe 9).** Tout transfert d'Actions C est soumis à la condition que ces Actions C doivent d'abord être converties en Actions A conformément à l'article 7 excepté pour les transferts à des entités qui contrôlent directement ou indirectement les détenteurs cédants, à des entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par les détenteurs cédants ou à des entités qui sont directement ou indirectement sous le contrôle commun des détenteurs cédants.»

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Conversion des Actions.** Un détenteur d'Actions C a droit, selon son choix, à tout moment et périodiquement à la conversion de tout ou partie de ses Actions C en Actions A au ratio de conversion d'une Action A pour une Action C (le «Ratio de Conversion»).

Le Ratio de Conversion doit être ajusté de façon appropriée périodiquement en cas de scission d'actions, de distribution d'actions, d'opération de recapitalisation, de subdivision, de reclassification, de combinaison ou d'échange d'actions, d'émission de droits ou de warrants pour l'acquisition d'actions de la Société ou toute autre opération similaire influant sur le nombre d'actions d'une catégorie d'actions de la Société.

Les demandes en vue de telles conversions doivent être présentées au siège de la Société pendant les jours ouvrables et durant les heures normales de bureau. Ces demandes doivent préciser le nombre d'Actions C à convertir et inclure la preuve des pouvoirs de signature autorisée des personnes introduisant cette demande pour le compte des détenteurs d'Actions C. Toute conversion d'Actions C en Actions A sera effective à compter de la date de réception de la demande de conversion en inscrivant dans le registre des actionnaires les changements afférents au nombre d'Actions A et C émises.

Aucune Action C supplémentaire ne sera émise sauf (1) en relation avec une scission d'actions, une distribution d'actions, une recapitalisation, une subdivision, une reclassification, une combinaison, un échange d'actions, l'émission de droits ou de warrants donnant droit à l'acquisition d'actions de la Société ou une transaction similaire, ou (2) l'exercice du droit préférentiel de souscription en application de l'article 9.»

L'assemblée générale décide de modifier les troisième et cinquième paragraphes de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. Augmentation et Réduction du Capital - Droit de Souscription Préférentiel. (paragraphes 3 et 5).**
(Paragraphe 3)

En cas d'augmentation du capital social de la Société dans une des catégories d'actions par apport en nature ou en numéraire et pour autant que les Actions C représentent au moins 20,1% des actions émises de la Société, la Société doit offrir aux actionnaires détenteurs d'Actions C, et ceux-ci ont le droit (mais pas l'obligation) de souscrire, un tel nombre d'Actions C en sorte que les détenteurs de ces actions disposent, directement après l'émission des actions nouvelles, d'un nombre total d'actions égal à 20,1% des actions émises par la Société.»

(Paragraphe 5)

«Les Actions B sont émises chaque fois à un prix d'émission de 40% (quarante pour cent) du prix d'émission des Actions A. Les Actions C sont émises chaque fois pour un prix d'émission par action égal au prix d'émission d'une Action A.»

L'assemblée générale décide de remplacer les deuxième et troisième paragraphes de l'article 32 des statuts de la Société par un nouveau deuxième paragraphe:

« **Art. 32. Paiement des dividendes. (paragraphe 2).** Les Actions C ont droit aux dividendes au cas où un dividende est payé sur les Actions A, auquel cas le dividende payé sur chaque Action C sera égal au dividende payé à une Action A.»

L'assemblée générale décide de remplacer les troisième et quatrième paragraphes de l'article 33 des statuts de la Société par un nouveau troisième paragraphe:

« **Art. 33. Dissolution. (paragraphe 3).** Chaque Action C aura droit au moment de la liquidation de la Société à un produit de liquidation qui sera égal au produit de liquidation pour une Action A.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la teneur des articles 11, 13 et 20 des statuts de la Société conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Gestion Journalière - Mandats spéciaux.** Le Conseil peut donner des mandats spéciaux et déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls, conjointement ou en comité.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil et/ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation. Les comités respecteront le Règlement tel que défini à l'article 10 des présents statuts. Le Conseil d'Administration instituera d'ores et déjà un Comité de Nomination, un Comité de Rémunération et un Comité d'Audit.

Le Conseil est également habilité à attribuer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.»

L'assemblée générale décide de modifier les troisième et sixième paragraphes de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Réunions du Conseil - Convocation - Quorum - Procurations. (paragraphes 3 et 6).**
(Paragraphe 3)

Les convocations sont faites par écrit, contiennent l'ordre du jour et sont adressées au moins dix jours à l'avance par lettre, courrier électronique ou télécopieur. Chaque administrateur peut demander que la convocation lui soit envoyée à une adresse de courrier électronique ou un numéro de télécopieur qu'il indique.»

(Paragraphe 6)

«Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communications similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. Dans ce cas, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.»

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Réunions de l'Assemblée.** L'Assemblée Annuelle se réunit le premier jeudi du mois d'avril à 10.30 heures ou, si ce jour est un jour férié, le jour ouvrable précédent.

Une Assemblée peut être convoquée à tout moment par le Conseil. Elle doit l'être par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des Vice-Présidents dans les trente (30) jours, si des actionnaires réunissant au moins un dixième des Actions le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'un dixième au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée»

L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Comité Exécutif, à acquérir des actions de la catégorie A, de la catégorie B et/ou de la catégorie C émises par la Société et/ou des FDRs émis par la BCEE sur base d'actions de la catégorie A de la Société en respectant les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («LSC»), relatives au rachat d'actions propres par une société anonyme ou à en faire acquérir par d'autres sociétés du groupe telles que visées par l'article 49bis LSC. Les actions de la catégorie A et / ou les FDRs pourront être acquis soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment là ou à un prix inférieur. Les actions de la catégorie C pourront être acquises de gré à gré au prix du marché en vigueur des FDRs. Les actions de la catégorie B pourront être acquises de gré à gré à un prix équivalent à 40% (quarante pour cent) du prix du marché en vigueur des FDRs.

Les FDRs acquis par la Société pourront ou ne pourront pas être ultérieurement convertis en actions de la catégorie A et pourront être conservés ou cédés ou annulés ou utilisés à toutes autres fins utiles que le Conseil d'Administration estime recommandables pour la Société. Les actions de la catégorie A acquises par la Société pourront ou ne pourront pas être ultérieurement converties en FDRs et pourront être conservées ou cédées ou annulées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'Administration estime recommandables pour la Société. Les actions acquises de la catégorie B pourront être annulées, conservées, cédées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'Administration estime recommandables pour la Société. Les actions acquises de la catégorie C pourront être annulées, conservées, converties en actions de la catégorie A, cédées ou utilisées à toutes autres fins utiles que le Conseil d'Administration estime recommandables pour la Société. Toute annulation d'actions est sujette à une résolution des actionnaires de la Société dans une réunion de l'assemblée générale extraordinaire à convoquer par le Conseil d'Administration.

L'autorisation est valable (a) pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente résolution ou (b) jusqu'à la date de son renouvellement ou de son extension par l'assemblée générale des actionnaires si la date d'expiration de cette période est postérieure.

La Société respectera les restrictions prévues par la LSC concernant le rachat d'actions propres en sorte que le nombre des actions rachetées combiné avec les actions sous-jacentes aux FDRs rachetés ne dépasse à aucun moment 10% (dix pour cent) du nombre total des actions émises par la Société.

La contre-valeur d'acquisition des actions de la catégorie A, C et / ou des FDRs ne pourra pas être inférieure à neuf virgule soixante-quinze euros (EUR 9,75) ni supérieure à dix-neuf virgule soixante-quinze euros (EUR 19,75) par action de la catégorie A, C et / ou par FDR. La contre-valeur d'acquisition des actions de la catégorie B ne pourra pas être inférieure à trois virgule neuf euros (EUR 3,9) ni supérieure à sept virgule neuf euros (EUR 7,9) par action de la catégorie B.

La Société pourra décider d'acquérir uniquement des titres d'une ou de deux des catégories d'actions, mais devra respecter le principe de l'égalité de traitement des actionnaires à l'intérieur de chacune de ces catégories d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Comité Exécutif, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Toutes les résolutions ont été adoptées comme suit: la 1^{ère} résolution par 552.739.796 voix contre 72.041.917 voix et 515.398 abstentions; les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} résolution par 624.781.713 voix et 515.398 abstentions; la 5^{ème} résolution par 610.726.891 voix contre 13.038.716 voix et 1.531.504 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Betzdorf, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December.

Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held:

the extraordinary general meeting of shareholders of SES GLOBAL (hereafter «the Company»), a société anonyme having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the trade and companies' register in Luxembourg under number B 81.267, incorporated pursuant to a notarial deed on 16 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 July 2001 and of which the articles of incorporation have been modified at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 March 2006.

The extraordinary general meeting was opened at ten thirty a.m. with Mr René Steichen, Chairman of the Board of Directors, residing in Diekirch in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre Margue, Vice-President, Corporate & Legal Affairs (SES GLOBAL), residing in Contern.

The extraordinary general meeting elected as scrutineers:

- Mr Oliver Huth, Legal Counsel (SES GLOBAL), residing in Luxembourg;

- Mr Alex Revelant, Deputy Head of the Securities Unit (BCEE), residing in Luxembourg.
The board having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:
I. That the present extraordinary general meeting has the following

Agenda:

1. Attendance list, quorum and adoption of the agenda.
2. Nomination of a secretary and of two scrutineers.
3. Amendment of the articles of incorporation:
 - a) Change of name (Article 1).
 - b) Cancellation of own shares held by the Company (Article 4).
 - c) Deletion of reference to Ordinary and Preferred C-shares (Articles 4, 5, 7, 9, 32 and 33).
 - d) Harmonisation of the articles of incorporation with the law of 25 August 2006 (Articles 11, 13 and 20).
4. Resolution on the Company acquiring own FDRs and / or own A-, B- or C shares.
5. Miscellaneous.

II. That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed *ne varietur* by the members of the board.

III. That all shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail to the shareholders on 23 November 2006.

IV. That it results from the attendance list that out of the 687,312,936 shares representing the entire share capital, 322,541,413 shares of class A, 229,104,312 shares of class B and 98,653,542 shares of class C, that is to say more than fifty percent of the shares in Class A and C taken together and more than fifty percent of the shares in class B, are present or represented at the present general meeting.

V. Consequently, the present general meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to proceed with immediate effect to the change of the name of the Company into SES and to consequently amend Article 1, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 1. Name - Registered Office. (paragraph 1).** There exists a company in the form of a public limited company (société anonyme) under the name of SES (hereafter the «Company»).»

Second resolution

The general meeting decides to cancel twenty-five million two thousand one hundred fifty-six (25,002,156) own shares held by the Company, with no par value, i.e. sixteen million six hundred sixty-eight thousand one hundred four (16,668,104) shares of class A and eight million three hundred thirty-four thousand fifty-two (8,334,052) shares of class B and to consequently reduce the share capital from its current amount of eight hundred fifty-nine million one hundred forty-one thousand one hundred seventy euros (EUR 859,141,170.-) to eight hundred twenty-seven million eight hundred eighty-eight thousand four hundred seventy-five euros (EUR 827,888,475.-) and to reduce the share premium by an amount of two hundred one million eight hundred seventy-three thousand seventy-four euros and eighty-seven cents (EUR 201,873,074.87.-).

All powers are granted to the Board of Directors, with full power of delegation to the Executive Committee, to execute the present resolution.

Third resolution

As a consequence of the above resolution and the automatic conversion of the preferred C-shares into ordinary C-shares, in accordance with article 7 paragraph 5 of the articles of incorporation of the Company on 27 March 2006, the general meeting resolves to delete all reference to ordinary and preferred C-shares and to amend Articles 4, 5, 7, 9, 32 and 33.

As a consequence, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 4. Corporate Capital.** The Company has a subscribed share capital of eight hundred twenty-seven million eight hundred eighty-eight thousand four hundred seventy-five euros (EUR 827,888,475.-) represented by six hundred sixty-two million three hundred ten thousand seven hundred eighty (662,310,780) shares with no par value. The share capital is divided in a maximum of four hundred forty-one million five hundred forty thousand five hundred twenty (441.540.520) shares of Class A («A Shares»), in a maximum of two hundred twenty million seven hundred seventy thousand two hundred sixty (220.770.260) shares of Class B («B Shares») and in a maximum of one hundred three million one hundred forty-nine thousand nine hundred (103.149.900) shares of Class C («C Shares»).

The shares of Classes A, B and C shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

Each time a stock split, stock dividend, recapitalisation, subdivision, reclassification, combination, exchange of shares, issuance of rights or warrants to acquire shares of the Company or similar transaction occurs with respect to the number of shares of any class of shares of the Company, a corresponding stock split, stock dividend, recapitalisation, subdivision, reclassification, combination, exchange of shares, issuance of rights or warrants to acquire shares of the Company or similar transaction will occur with respect to the number of shares of the other classes of shares of the Company.»

The general meeting resolves to delete the tenth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company and to amend the ninth paragraph as follows:

« **Art. 5. Form of Shares - Restrictions on the Ownership and Transfer of Shares (paragraph 9).** Any transfer of C Shares is subject to the requirement that such C Shares shall first be converted to shares of Class A pursuant to Article 7 except for transfers to entities that directly or indirectly control the transferring holders, to entities that directly or indirectly are controlled by the transferring holders, or to entities that directly or indirectly are under common control with the transferring holders.»

The general meeting resolves to amend article 7 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 7. Conversions of Shares.** A holder of C Shares is entitled at his option at any time and from time to time to convert all or part of such C Shares into shares of Class A at a conversion ratio of one share of Class A per one C Share (the «Conversion Ratio»).

The Conversion Ratio shall be appropriately adjusted from time to time if a stock split, stock dividend, recapitalisation, subdivision, reclassification, combination, exchange of shares, issuance of rights or warrants to acquire shares of the Company or any similar transaction occurs with respect to the number of shares of any class of shares of the Company.

Written applications for such conversions must be delivered to the Company during usual business hours on any business day at the registered office of the Company. Such applications must specify the number of C Shares, as the case may be, to be converted and must include evidence of the signatory powers of the persons making the application on behalf of the relevant holder of C Shares. Any conversion of C Shares into shares of Class A shall be made by the Company effective as of the date of receipt of the conversion application by recording in the shareholders' register the applicable changes to the number of issued shares of Class A and the number of issued shares of Class C.

No additional shares of Class C may be issued except in connection with (1) a stock split, stock dividend, recapitalisation, subdivision, reclassification, combination, exchange of shares, issuance of rights or warrants to acquire shares of the Company or similar transaction, or (2) the exercise of preferential subscription rights pursuant to Article 9.»

The general meeting resolves to amend the third and the fifth paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 9. Increase and Reduction of Capital - Preferential Subscription Right. (paragraphs 3 and 5).**

(Paragraph 3)

In case of an increase of the share capital of the Company in any class of shares by a contribution that is either in kind or in cash and for as long as the shares of Class C represent at least 20.1% of the issued shares of the Company, the Company shall offer to issue, and the holders of shares of Class C shall have the right (but not the obligation) to subscribe to, that number of C Shares such that the holders of shares of Class C will, immediately after the issuance of the new shares under the increase of share capital, hold, in the aggregate, a number of shares that represent 20.1% of the issued shares of the Company.»

(Paragraph 5)

«The shares of Class B are issued each time for an issuing price equal to 40% (forty percent) of the issuing price of a share of Class A. The C Shares are issued each time for an issuing price per share equal to the issuing price of a share of Class A.»

The general meeting resolves to replace the second and the third paragraphs of article 32 of the articles of incorporation of the Company by a new second paragraph:

« **Art. 32. Payment of Dividends. (paragraph 2).**

(Paragraph 2)

C Shares shall be entitled to dividends as, if and when any dividend is paid on shares of Class A, in which event the dividend paid on each C Share shall be in an amount equal to the dividend paid to the shares of Class A.»

The general meeting resolves to replace the third and the fourth paragraphs of article 33 of the articles of incorporation of the Company by a new third paragraph:

« **Art. 33. Dissolution. (paragraph 3).** Each C Share shall be entitled upon the dissolution or winding up of the Company to a liquidation distribution which shall be equal to the liquidation distribution on one share of Class A.»

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend Articles 11, 13 and 20 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the new provisions of the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

As a consequence, the general meeting resolves to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 11. Daily Management - Special Powers.** The Board may grant special powers and delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to this management to one or several Directors, managers or other agents, shareholders or not, acting alone, jointly or in a committee.

The Board may create from time to time one or several committees composed of board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the Regulations as defined in article 10 of these Articles of Incorporation. In any event, the Board shall create a Nomination Committee, a Remuneration Committee and an Audit Committee.

The Board may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.»

The general meeting resolves to amend the third and the sixth paragraphs of article 13 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 13. Board Meetings - Notice - Quorum - Proxies. (paragraphs 3 and 6).**

(Paragraph 3)

The notices shall be in writing, contain the agenda and be sent at least ten days in advance by letter, e-mail, or facsimile. Each Director may request that the notice be sent to him to an e-mail address or fax number indicated by him.»

(Paragraph 6)

«Any Director may participate in any meeting of the Board by conference call or other means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. In such case, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting»

The general meeting resolves to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 20. Meetings.** The Annual Meeting shall be held on the first Thursday in April at 10.30 a.m., or if such day is a legal holiday, on the preceding business day.

A Meeting may be called by the Board at any time. Upon request of shareholders holding together at least one tenth of all shares, the Meeting shall be called by the Chairperson, or in the case of impediment, by one of the vice-chairpersons of the Board within thirty (30) days of the shareholders' request.

One or more shareholders holding together at least one tenth of the share capital may request that one or more items are added to the agenda of any meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five days prior to the Meeting.»

Fifth resolution

The general meeting authorises the Board of Directors, with full power of delegation to the Executive Committee, to purchase A-, B- and / or C-shares issued by the Company and/or FDRs issued by BCEE with respect to A-shares of the Company in accordance with the conditions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Companies' Act»), regarding the repurchase of own shares by a société anonyme, or to have them purchased by other companies of the Group according to the definition of article 49bis of the Companies' Act. The A-shares and / or the FDRs shall be purchased either on the stock-exchange, or by block trade or by mutual agreement at the then current market price or lower. The C-shares shall be purchased by mutual agreement on the basis of the then current market price of FDRs. The B-shares shall be purchased by mutual agreement for a price equivalent to 40% (forty per cent) of the then current market price of FDRs.

The FDRs repurchased by the Company may or may not be converted into A-shares and, as the case may be, be kept or sold or cancelled or used for such legitimate purposes as the Board of Directors deems advisable. The A-shares repurchased by the Company may or may not be converted into FDRs and, as the case may be, be kept or sold or cancelled or used for such legitimate purposes as the Board of Directors deems advisable. The B-shares repurchased by the Company shall be subsequently cancelled, kept, sold or used for such legitimate purposes as the Board of Directors deems advisable. The C-shares repurchased by the Company shall be subsequently cancelled, kept, converted into A-shares, sold or used for such legitimate purposes as the Board of Directors deems advisable. Any cancellation of shares shall be subject to approval by the shareholders of the Company taken in an extraordinary general meeting of shareholders to be convened by the Board of Directors.

The authorization is valid for the longer of (a) a period of eighteen months from the date of this resolution or (b) the duration of such further period beyond those eighteen months for which it is renewed or extended by the general meeting of shareholders.

The Company shall respect the restrictions imposed by the Companies' Act regarding the repurchase of own shares in a manner that the number of the shares repurchased combined with the number of shares underlying the repurchased FDRs will not exceed at any moment 10% (ten per cent) of the total number of shares issued by the Company.

The purchase price of the A- and C-shares and/or FDRs shall not be lower than nine point seventy-five euros (EUR 9.75) or higher than nineteen point seventy-five euros (EUR 19.75) per FDR or A- and C-share. The purchase price of the B-shares shall not be lower than three point nine euros (EUR 3.9) or higher than seven point nine euros (EUR 7.9) per B-share.

The Company may decide to purchase only shares of one or two of the existing categories, but will need to conform with the principle of equal treatment of shareholders within each category of these shares.

All powers are granted to the Board of Directors, with full power of delegation to the Executive Committee, to execute the present authorization.

All the resolutions have been taken as follows: the 1st resolution by 552,739,796 votes against 72,041,917 votes and 515,398 abstentions; the 2nd, the 3rd and the 4th resolution by 624,781,713 votes and 515,398 abstentions; the 5th resolution by 610,726,891 votes against 13,038,716 votes and 1,531,504 abstentions. There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Betzdorf, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Signé: R. Steichen, P. Margue, O. Huth, A. Revelant, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 77, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007009881/200/418.

(070000807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

NAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.917.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 8 décembre 2006

En vertu de l'acte de cession de titres du 8 décembre 2006,

M. Wojciech Morawski, résidant à Pulawska 104/106/67, Varsovie, Pologne, a transféré 1 de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

1 part sociale à

M. Bartosz Bielski, résidant à Poludniowa 30/9/3, Varsovie, Pologne.

Les associés de la société sont à présent:

- M. Wojciech Morawski: 499 parts sociales

- M. Bartosz Bielski: 1 part sociale

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

TCG GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007009696/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007725/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06950. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

MACQUARIE OFFICE EUROPE N ° 1 S.à r.l., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, registered at 10, boulevard Royal, L-2449, L-2227 Luxembourg not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Here duly represented David Remy, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on the 18th day of December 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the

Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

1. Form - Corporate Name . There is formed a private limited liability company under the name MACQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object. The first object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not).

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company may thus acquire, sell, rent, alienate, mortgage or dispose and generally manage real estates in Luxembourg or abroad.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital - Shares

5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of twenty

five hundred euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

Shares are freely transferable among Shareholders or, if there is no more than one Shareholder, to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of shares to non- Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Chapter III. Management

8. Management. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers»). The members of the Board of Managers need not to be Shareholders.

The Board of Managers will be composed of at least three members (the «Members» and each a «Member») divided into one or more A Manager and one or more B Manager.

A Member may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in a general meeting.

In the event of one or more vacancies on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Members must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Members shall not be compensated for their services as manager, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Members for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any Member. In case that all the Members are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Any Member may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email another Member as his proxy.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of votes of the Members present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to be utilised by any Member, provided that each participating Member is able to hear and to be heard by all other participating Members whether or not using this technology, and each participating Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Members. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Members present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Extracts shall be certified by any Member.

9. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

10. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of two Members including at least one A Manager and one B Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Members, including at least one A Manager and one B Manager.

11. Liability of the Members. Any Member does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Member and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Member of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

12. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Chapter IV. General meeting of shareholder(s)

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of September.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

16. Business year. The Company's financial year starts on the first day of April and ends on the last day of March of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a statement of accounts or an inventory or report is provided by the Board of Managers;
- this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- the decision to pay interim dividends is taken by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders; and
- assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI. Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 March 2007.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by MACQUARIE OFFICE EUROPE N ° 1 S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

A Manager:

- Mrs Susan Lloyd-Hurwitz, executive director, born on February 15, 1967 in Belfast (Northern Ireland), with professional address at Level 31, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, (United Kingdom) and
- Mr Adrian Taylor, executive director, born on February 15, 1972 in Melbourne (Australia), with professional address at Level 15, 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000 (Australia).

B Manager:

- Mrs Audrey Lewis, independent manager, born on August 28, 1968 in Glasgow (United Kingdom), residing professionally at 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-La-Tour, (Luxembourg)

2. The registered office of the Company is 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 2,400.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

MACQUARIE OFFICE EUROPE N ° 1 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par David Remy, employé, ayant son adresse à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MAQUARIE OFFICE GERMANY ATRIUM S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet. Le premier objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (notamment des titres de couverture synthétique), et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres types d'instruments de capital ou de dettes (convertibles ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra notamment accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de toute société apparentée ou du groupe, dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société pourra conclure toute forme de contrats de crédit dérivés, en ce compris, sans que cela soit restrictif, tout type de contrat de swap, tel que des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre - partie, tout contrat d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tout autre contrat sur des produits dérivés.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La société pourra ainsi acquérir, vendre, louer, aliéner, offrir en hypothèque ou disposer et généralement administrer des biens immobiliers au Luxembourg et à l'étranger.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Parts

5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s).

6. Indivisibilité des Parts Sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non-Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

Titre III. Gérance

8. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.

Le Conseil de Gérance est composé d'au moins trois membres (ci-après les «Membres» et chacun comme un «Membre») répartis en un ou plusieurs Gérant A et un ou plusieurs Gérant B.

Un Membre pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée prise par l'assemblée générale des Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs Membre(s), pour cause de décès, retraite ou autre, les Membres restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

Les Membres ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Membres les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Membre. Lorsque tous les Membres sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout Membre est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des Membres, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Membre est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Membres participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit Membre participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses Membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous ses Membres présents ou représentés aux séances et sont déposés dans les livres de la Société. Des extraits seront certifiés par un Membre.

9. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B.

11. Responsabilité des Membres. Un Membre ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Membre et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Membre de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société

été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers

la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

12. Délégation et agent du Conseil de Gérance. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des Associés.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.

Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Conseil de Gérance. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de septembre.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

16. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des Parts Sociales. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil de Gérance;
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés;

- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI. Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2007.

Souscription - Libération

Ensuite, MAQUARIE OFFICE EUROPE N ° 1 S.à r.l., prénommée, a souscrit comme les cinq cents (500) parts sociales du capital social qui ont été libérées moyennant des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Membre du Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A:

- Madame Susan Lloyd-Hurwitz, directeur exécutif, né le 15 février 1967 à Belfast (Northern Ireland), avec adresse professionnelle à Level 31, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom); et
- Monsieur Adrian Taylor, directeur exécutif, né le 15 février 1972 à Melbourne (Australia), avec adresse professionnelle au Level 15, 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000 (Australia).

Gérant de Classe B:

- Madame Audrey Lewis, gérant indépendant, né le 28 août 1968 à Glasgow (United Kingdom), demeurant professionnellement à 25, rue du Schlammeste, L-5770 Weiler-La-Tour (Luxembourg).

2. Le siège social de la Société est établi au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 2.400,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Remy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 2, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007009830/211/434.

(070001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Déchetsgestion S.à r.l., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.670.

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

In Folge der Anteilsabtretungen vom 11. Dezember 2006, stellt sich das Kapital der Gesellschaft DECHETSGESTION S.à r.l. nun wie folgt zusammen:

MC REAL ESTATE CONSULTING LIMITED, mit Sitz in Gibraltar, 28 Irish Town, eingetragen im Gesellschaftsregister von Gibraltar Nummer 97.556	100
Gesamt:	100

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Dezember 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, LUXEMBURG

Unterschrift

Référence de publication: 2007009729/502/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Posada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 74.324.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009552/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07709. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Thumb, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxemburg, le 12 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007009491/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06508. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Galatee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.895.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, ici représenté par Monsieur Claude Schmitz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GALATEE S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale ou le siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Enfin, la société pourra acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois de décembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 et à la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. M. Claude Schmitz, précité	200
2. M. Thierry Fleming, précité	110
Total	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mi

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 85, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007009840/220/175.

(070001295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Socoagri, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 104.790.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale en date du 20 novembre 2006

- Mademoiselle Amandine Olivier, 20bis, rue Trajan, F-3000 Nîmes, France, est nommée gérante avec effet au 17 novembre 2006.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007009666/631/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Bauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 63.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAUER S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007005061/514/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03330. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Morph4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 20, rue de Gostingen.

R.C.S. Luxembourg B 86.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005053/643/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03270. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Lux-Jardins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3879 Schifflange, 26, rue Dr Welter.

R.C.S. Luxembourg B 74.362.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour compte de LUX-JARDINS S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004613/1425/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03568. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

T-Biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.

R.C.S. Luxembourg B 105.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour compte de T-BIZ S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004622/1425/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03536. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

—
EXTRAIT

Il ressort d'un apport en nature par un «limited partnership deed» entre TS NAUTILUS GP LIMITED et TS EUROPEAN VI HOLDINGS (LUX) Sàrl en date du 12 décembre 2006 que les 800 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues depuis cette date par TS KEMBLE L.P.

A compter du 12 décembre 2006, l'associé unique de la Société est TS KEMBLE L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à St. Catherine's House, 8th Floor, 14 Kingsway, London, WC2B 6LH, Royaume Uni, et enregistré auprès du «Registrar of Companies for England and Wales», sous le numéro LP 11773.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007009302/4170/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Property Weinheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.566.

—
Extrait de la décision de l'associée unique datée du 27 novembre 2006

L'associée unique:

SN PROPERTIES S.à r.l., avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 104544

a décidé:

- d'accepter la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de ses fonctions de réviseur d'Entreprises, avec effet au 30 mars 2006.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROPERTY WEINHEIM S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007897/6821/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05799. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Nouveau Comptoir de l'Optique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 80.937.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 novembre 2006

1. Les démissions des sociétés:

- EFFIGI S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
 - FINDI S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
 - MADAS S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- en tant qu'Administrateurs et de la société:
- AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,
- en tant que Commissaire aux Comptes, sont acceptées.

2. Les personnes suivantes:

- Monsieur Davide Murari, né à Verona le 14 juin 1967, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
 - Monsieur Salvatore Desiderio, né à Pompei le 29 octobre 1976, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, né à Villerupt le 8 juin 1972, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,
- sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

3. La société ALTER AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, avenue Guillaume L-1650 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

4. Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008252/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 62.273.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de renommer, pour une durée de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social au 6-12, place d'Armes, L- 1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Le conseil d'administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007008348/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.538.

—
Extrait de la décision de l'associée unique datée du 27 novembre 2006

L'associée unique:

SN PROPERTIES S.à r.l., avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 104544

a décidé:

- d'accepter la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de ses fonctions de réviseur d'Entreprises, avec effet au 30 mars 2006.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROPERTY LANGENFELD S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007901/6818/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05796. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Property Würzburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.883.

—
Extrait de la décision de l'associée unique datée du 27 novembre 2006

L'associée unique:

SN PROPERTIES S.à r.l., avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 104544

a décidé:

- d'accepter la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., de ses fonctions de réviseur d'Entreprises, avec effet au 30 mars 2006.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROPERTY WÜRZBURG S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007904/6819/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05786. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Natumed Vertriebs Gmbh, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 37.643.

—
Le siège de la société NATUMED VERTRIEBS GmbH, société à responsabilité limitée sise au 3a, rue G, Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.643.

a été dénoncé avec effet au 30 novembre 2006 par son agent domiciliaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADDOCK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008257/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires
du 5 octobre 2006 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos le 31 mai 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Cesare Sagramoso, Carlo Sagramoso, Michele Zorzi, Roberto Di Carlo et Madame Alessandra Degiugno.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice fiscal clos le 31 mai 2007, le mandat de l'auditeur DELOITTE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008809/1494/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

alter finance sarl, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 32.042.

A la suite de la cession de parts du 30 mars 2004 le capital social de la société est souscrit comme suit:

	Parts
- ALTER PROMOTION S.à r.l.	33
- PRELUDE S.A.	467
Total:	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2007008813/5643/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07312. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Waterland Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.976.

1) Le nom de M. Richard Brekelmans, gérant de la société, publié incorrectement doit être changé en:
Richard Brekelmans

2) L'adresse professionnelle de M. Bart T. Elema, gérant de la société, publiée incorrectement doit être changée en:
Nieuwe 's-Gravelandseweg 17, NL-1405 HK Bussum

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Référence de publication: 2007008807/4726/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07280. - Reçu 14 euros.

R. Brekelmans.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Cremona Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.387.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 20 décembre 2006*

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & Cie S.à r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CREMONA REAL ESTATE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008799/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Polygone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

—
Cession des parts sociales

Suite à la décision de son assemblée générale extra ordinaire du 20 novembre 2006, L'association sans but lucratif INTER-ACTIONS a.s.b.l., établie et ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro F 829, représentée par ses membres de son conseil d'administration soussignés, cède à l'association sans but lucratif INTERSECTIONS a.s.b.l., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro F 854,91 (quatre-vingt et un) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, tenues dans la société à responsabilité limitée POLYGONE S.à.r.l., ayant son siège social à L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.095, pour le montant total de neuf mille cent euros (EUR 9.100,-).

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

INTER-ACTIONS a.s.b.l. / POLYGONE S.à r.l. / INTERSECTIONS a.s.b.l. / A. Reuter

Signatures / Signatures / Signatures / -

Référence de publication: 2007008808/4740/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07167. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Nedafolo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.293.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 décembre 2006

- 1) L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 18 décembre 2006:
- TASL Sàrl, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933);
 - Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg;
 - Monsieur Tony Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Jean, Paul Szyjanowski, né le 4 octobre 1957 à Avricourt (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Madame Sylvie François, née le 17 octobre 1960 à Verdun (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Mademoiselle Florine Richter, née le 15 janvier 1984 à Thionville (France) demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Mademoiselle Prunelle Richter, née le 26 mai 1987 à Thionville (France) demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration au siège social le 18 décembre 2006

Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste d'administrateur-délégué de la Société, pouvant représenter et engager, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par sa seule et unique signature, Monsieur Jean, Paul Szyjanowski, né le 4 octobre 1957 à Avricourt (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France) pour une période débutant ce 18 décembre 2006 et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEDAFOLO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008459/3258/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Ratbou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 décembre 2006

1) L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 18 décembre 2006:

- TASL Sàrl, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933);
- Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Tony Weyders, employé privé, avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Jean, Paul Szyjanowski, né le 4 octobre 1957 à Avricourt (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Madame Sylvie François, née le 17 octobre 1960 à Verdun (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Mademoiselle Florine Richter, née le 15 janvier 1984 à Thionville (France) demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);
- Mademoiselle Prunelle Richter, née le 26 mai 1987 à Thionville (France) demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France);

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration au siège social le 18 décembre 2006

Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste d'administrateur délégué de la Société, pouvant représenter et engager, dans le cadre de la gestion journalière de la Société, par sa seule et unique signature, Monsieur Jean, Paul Szyjanowski, né le 4 octobre 1957 à Avricourt (France) et demeurant au 9, rue des Frères à F-57100 Thionville (France) pour une période débutant ce 18 décembre 2006 et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RATBOU S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008461/3258/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

11410

Hifitel, Société Anonyme.
Siège social: L-8552 Oberpallen, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.119.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2006

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs
- Cremer Annette, demeurant à B-6700 Autelbas-Barnich Friddericht, 10,
- Guillaume Jacques, demeurant à B-6700 Autelbas-Barnich Friddericht, 10
- Perreaux Bernard, demeurant à B-6700 Arlon Rue Godefroid Kurth, 63 ainsi que celui du commissaire aux comptes
- Guiot-Willemet Marie-Denise, demeurant à B-6700 Arlon Rue François Boudart, 14
et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberpallen, le 27 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

A. Cremer

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007008908/2319/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Alento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.095.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 novembre 2006 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 novembre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
SEASHELVE S.à r.l.	500
Total	500

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007008914/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafabruch.

R.C.S. Luxembourg B 38.811.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS-CONSEILS S.A. en abrégé CALLATAY & WOUTERS PSF, pouvant utiliser également la dénomination commerciale CALLATAY & WOUTERS LUXEMBOURG, (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafabruch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.811, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 19 mai 1992

et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2006, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier de Callatay, Financial Manager, demeurant à Court-Saint-Etienne (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Ringlet, Country Manager, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Réduction du capital à concurrence de EUR 1.400.000,- par amortissement à due concurrence des pertes.
- 2.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.400.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 1.500.000,- par la création et l'émission de 56.475 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.
- 3.- Souscription et libération des actions nouvelles par l'apport d'une créance d'un montant total de EUR 1.400.000,-.
- 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par amortissement à due concurrence des pertes figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2005 et par réduction du pair comptable des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social actuel à concurrence d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par la création et l'émission de cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze (56.475) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera libérée par l'apport et la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) existant à charge de la Société et au profit de FINANCIERE CALLATAY & WOUTERS, ayant son siège social à B-1040 Bruxelles, 14, rue Père de Deken.

Souscription et libération

Les 56.475 actions nouvelles sont toutes souscrites à l'instant même par FINANCIERE CALLATAY & WOUTERS, société anonyme, avec siège à B-1040 Bruxelles, 14, rue Père de Deken, inscrite au numéro d'entreprise 0436.042.516, agissant par son administrateur-délégué la FINANCIERE STEVIN S.A., société anonyme avec siège à B-1040 Bruxelles, 14, rue Père de Deken, elle-même ici représentée par Monsieur Olivier de Callatay, Financial Manager, demeurant à Court-Saint-Etienne (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 28 novembre 2006 laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites sont toutes entièrement libérées par FINANCIERE CALLATAY & WOUTERS, prénommée, moyennant l'apport et la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) existant à charge de la Société au profit du souscripteur.

Les documents justificatifs de l'existence d'une telle créance ont été présentés au notaire soussigné.

La créance prémentionnée a fait l'objet d'un rapport de la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, réviseur indépendant conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Ce rapport qui restera annexé aux présentes, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au pair comptable des 56.475 actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en cent seize mille neuf cent quatre-vingt-quatre (116.984) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 17.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. De Callatay, J.-L. Ringlet, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, vol. 30CS, fol. 57, case 3. — Reçu 14.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007008390/200/89.

(060142642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Proud to Serve Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.280.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 5 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Mirko La Rocca, employé privé, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Le conseil d'administration

J.-P. Fiorucci / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007008344/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.394.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2006

1. L'assemblée ratifie la cooptation de
- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires ayant son adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005 enregistré à Luxembourg le 29 août 2005, réf LSO-BH07154, publié au Mémorial Recueil Spécial C N^o 86 du 13 janvier 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. L'assemblée accepte la démission de HRT REVISION S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 9 juin 2006 et nomme en remplacement Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007008803/1023/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Levita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.392.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2006

1. L'assemblée ratifie la cooptation de
- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consultaires ayant son adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg
- S.G.A. SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005 enregistré à Luxembourg le 29 août 2005, réf LSO-BH07161, publié au Mémorial Recueil Spécial C N^o 86 du 13 janvier 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. L'assemblée accepte la démission de HRT REVISION S.à.r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 9 juin 2006 et nomme en remplacement Monsieur Eric Herremans, Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007008802/1023/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Forum Nord Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Référence de publication: 2007010766/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07269. - Reçu 26 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Kokkel Trading & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.103.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007010663/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06884. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Kokkel Trading & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.103.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour KOKKEL TRADING & FINANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007010661/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06882. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Import Lux Burnonville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007010552/824/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06779. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Four Seas S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 119.902.

—
RECTIFICATIF

Les nouveaux Administrateurs:

- M. Jeffrey A. Sacks, comptable agréé, résidant 3223, PMB 322 Unit 15C, Lake Avenue, IL-60091, Wilmette, USA est administrateur de Catégorie B;
- M. Graeme Potter, directeur financier, avec adresse professionnelle au 156, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg est administrateur de Catégorie B;
- SGG LIMITED ayant son siège social au Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickmans Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands est administrateur de Catégorie A.

Leur mandat durera jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle devant approuver les comptes au 31 décembre 2011.
(Référence L060117937.05 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Pour *FOUR SEAS S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009203/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Grosbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.424.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *GROSBOUR SARL*

Signature

Référence de publication: 2007009474/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07018. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Bizzlinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.136.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009379/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07775. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Hidega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.104.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *HIDEGA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007009475/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07019. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

CA.P.EQ. Natexis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 95.115.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, administrateur B de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007009632/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

Intelligent Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.866.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 novembre 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Ake Ohlsoon, administrateur-délégué, avenue des Cerisiers, 3, CH-1009 Pully

Monsieur Bjorn Oste, administrateur, Archway Street, 45, WS 130 AS Londres

Monsieur Benoît Nasr, administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

La même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en remplacement de ELPERS & CO. REVISEUR D'ENTREPRISES S.à r.l.. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Bjorn Oste, Administrateur
- Monsieur Benoît Nasr, Administrateur
- Monsieur Ake Ohlsson, Administrateur-Délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour *INTELLIGENT TECHNOLOGIES S.A.*

B. Nasr

Administrateur

Référence de publication: 2007009311/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Compagnie Financière de l'Accessoire Textile S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.419.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Alfonso Belardi en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de - 1 - (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Fiorucci / D. Murari

Référence de publication: 2007009245/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Ristretto Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.437.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 5 octobre 2006

L'associé unique de RISTRETTO HOLDINGS SCA (la «Société») a décidé comme suit d'accepter les démissions des personnes suivantes chargées du contrôle des comptes avec effet immédiat:

- Alan Botfield, professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

- Johannes van de Sanden, professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

de nommer les personnes suivantes chargées du contrôle des comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008:

- Thijs van Ingen né le 5 décembre 1974 à Tiel (Pays-Bas) professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

- Mark Beckett né le 14 septembre 1975 à Londres (Grande Bretagne) professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

Et de renouveler le mandat jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008 pour:

- Michel van Krimpen professionnellement demeurant au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg;

Les membres du Supervisory Board sont désormais:

- Michel Christiaan van Krimpen,

- Thijs van Ingen

- Mark Beckett

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009309/710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Counoise Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.257.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 décembre 2006 que:

- Sont réélus aux fonctions d'Administrateurs de la société:
 - Maître Cécile Hestin, avocat, demeurant à Luxembourg
 - Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg
 - Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg
- Maître Philippe Morales, prénommé, est nommé Président du Conseil d'administration
Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2012.
- Est réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:
 - La société KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg
- Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera tenue en 2012.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008267/4775/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Linea Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 103.476.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 décembre 2006

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Augusto Mazzoli décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 2 octobre 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007008292/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05655. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Dawn Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 60.567.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 4 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Alfonso Belardi en qualité d'Administrateur et de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Le conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Administrateurs

Référence de publication: 2007008355/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 4 décembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

Le mandat des Administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Alfonso Belardi en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Le mandat du Commissaire expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un nouveau terme de -1- (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Le conseil d'Administration

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007008356/43/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.462.

EXTRAIT

Par décision du 6 décembre 2006, l'assemblée générale des associés de la Société a décidé d'accepter les démissions de Madame Ana Maria Guedes de Oliviera et de Monsieur Jean Ernest Bodoni, comme gérants de la Société, avec effet au 6 décembre 2006.

L'assemblée générale des associés a également décidé de nommer Monsieur Alvaro Carmona e Costa Portela, directeur, né à Cedofeita-Porto (Portugal), le 4 juillet 1951, résidant professionnellement à Lugar do Espido Via Norte, 4471-909 Maia (Portugal) et Monsieur Jean Ernest Bodoni, directeur gérant, né à Bruxelles (Belgique), le 12 juillet 1949, résidant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée et M. Alan Wolstein, directeur général, né en Ohio (Etats-Unis d'Amérique), le 24 juin 1952, résidant professionnellement à 3300 Enterprise Parkway Beachwood, 44122 Ohio (Etats-Unis d'Amérique) et M. Gabor Kacsoh, Vice-président, né à Budapest (Hongrie), le 18 juin 1974, résidant à 32, rue Marie-Adelaide, L-2128 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SONAE SIERRA BRAZIL B.V. S.à r.l.

I. Lentz

Mandataire

Référence de publication: 2007008829/5267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06439. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.895.

—
Extrait de la décision de l'associée unique datée du 27 novembre 2006

L'associée unique:

SN PROPERTIES S.à r.l., avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 104 544

a décidé:

- d'accepter la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. de ses fonctions de réviseur d'Entreprises, avec effet au 30 mars 2006.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PROPERTY GELSENKIRCHEN S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007889/6817/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05803. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060140743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.031.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 décembre 2006 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 juin 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Angelo Bacchelli, demeurant à I-95100 Catania (Italie), Via del Bosco 366, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007009235/43/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Dyatex S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 15.389.

DISSOLUTION

Extrait

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 décembre 2006, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, en date du 14 décembre 2006, référence LSO-BX03836, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme DYATEX S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007008253/506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05852. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Nomac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.024.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme NOMAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 51.024, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx alors de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 8 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 30 décembre 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 664 du 30 décembre 1995;

- suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 22 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 30 octobre 1996,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à deux cent soixante-douze mille Euros (EUR 272.000,-), représenté par deux mille sept cent vingt (2.720) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société NOMAC S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV. - Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme NOMAC S.A. est dissoute par la décision de la comparante, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les deux mille sept cent vingt (2.720) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2006, vol. 362, fol. 94, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 décembre 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2007007906/201/53.

(060141195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pro.Tecno S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.592.

Suite aux lettres datées du 12 décembre 2006, il est confirmé ce qui suit:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 12 décembre 2006;
 2. Monsieur Marc Hilger, avec adresse professionnelle 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 12 décembre 2006.
 3. ABAX AUDIT, commissaire, a démissionné de ses fonctions avec effet au 12 décembre 2006.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007008260/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

CMS Generation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.245.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour CMS GENERATION LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007742/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06891. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Brachem, Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme,

(anc. TBU-7 S.A.).

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 28 juin 2006, entre la Société Anonyme BRAHMS CHEMICAL INTERMEDIATE S.A. (en abrégé BRACHEM S.A.), (anciennement TBU-7 S.A.), avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résiliée avec effet au 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007004727/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 44.893.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

L'Agent Domiciliaire

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007608/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07041. - Reçu 138 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

C-Bruhl Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. JER Baywatch GP-C S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.028.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45253 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007007678/211/11.

(060143114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

B-Trident Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. JER Baywatch GP-B S.à r.l.).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007007680/211/11.

(060143115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

HA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.350.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.714.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007666/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05745. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Three St. Clements, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.513.

—

Les comptes de clôture au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007007590/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08184. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Praibon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 75.088.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007007581/762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06555. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.